



COSNAC



www.cosnac.fr

Le système de réservation à la rentrée 2017

1. Réservations des activités périscolaires et extrascolaires

A l'année :

Je réserve en une seule fois lors de la mise à jour du dossier ou à la première inscription auprès du secrétariat de l'espace municipal A.TEYSSANDIER (dès à présent et avant le **25 août 2017**) pour les services du restaurant scolaire, A.L.S.H ...

En fonction de mes besoins :

- Par le portail famille : 48h minimum (ou 8 jours pour l'A.L.S.H) avant la date de réservation souhaitée
- Via le formulaire papier (disponible au secrétariat de l'espace municipal A.TEYSSANDIER) pour les familles n'ayant pas d'accès à INTERNET, avant le 25 du mois précédent la demande de réservation (ex : avant le 25 octobre pour l'ensemble des réservations du mois de novembre).

2. Modification ou annulation des réservations (sans frais)

- Par le portail famille ou formulaire papier : 48h minimum (ou 8 jours pour l'A.L.S.H) avant la date réservée
- En cas d'urgence : Pour annuler une réservation pour le jour même ou hors délai d'annulation :

Prévenir impérativement le secrétariat par mail en utilisant le portail familles (ne plus envoyer de mail sur eatcosnac@yahoo.fr) ou exceptionnellement au 05.55.92.82.97 **et** présenter un justificatif officiel dans les meilleurs délais et obligatoirement avant la fin du mois pour ne pas engendrer de facturation.

	JE RESERVE		JE NE RESERVE PAS
	Mon enfant vient	Mon enfant ne vient pas	Mon enfant vient
Accueil de loisirs périscolaire matin et soir	Je paie selon mon QF	Je ne paie pas si je justifie ou si j'annule dans les délais	Je paie une majoration
Restaurant scolaire	Je paie	Je ne paie pas si je justifie ou si j'annule dans les délais	Je paie une majoration
A.L.S.H Mercredi et vacances scolaires	Je paie selon mon QF	Je ne paie pas si je justifie ou si j'annule dans les délais	Je paie une majoration

DELAI RESERVATIONS /ANNULATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> • Périscolaire (garderie matin/soir) • Restaurant scolaire 	48 h	Ex : inscription ou annulation pour le repas ou garderie du jeudi à faire avant le lundi soir
ACCUEIL DE LOISIRS Mercredi et Vacances	<ul style="list-style-type: none"> • 8 jours (pour les mercredis) • Annulation vacances : 8 jours • Réservation vacances (voir tableau ci-dessous). 	Ex : inscription ou annulation pour le mercredi à faire avant le mardi soir de la semaine précédente

ALSH -VACANCES	Début des réservations	Fin des réservations*
Toussaint du 23/10 au 05/11	25 septembre 2017	08 octobre 2017
Noël du 26/12 au 07/01 (sous réserve)	27 novembre 2017	10 décembre 2017
Hiver du 12/02 au 25/02	15 janvier 2018	28 janvier 2018
Printemps du 09/04 au 22/04	12 mars 2018	25 mars 2018
ETE à partir du 09/07	28 mai 2018	17 juin 2018

*Au-delà de cette date, la réservation ne sera plus possible depuis le portail familles sur le planning de l'enfant. Des demandes exceptionnelles pourront être effectuées depuis le portail familles en allant sur l'icône « boîte de réception, nous contacter » en précisant les jours demandés et « avec/sans repas ».

Infos pratiques

Secrétariat : 05.55.92.82.97

eatcosnac@yahoo.fr ou www.cosnac.fr